
[Le Parc naturel urbain du Champ des Bruyères](#)

Modifié le 15/04/25

Média

Véritable poumon vert de la Métropole, le nouveau parc naturel urbain du Champ des Bruyères offre usages récréatifs et préservation de la biodiversité.

D'une surface de 28 hectares, le Champ des Bruyères offre un nouvel aménagement paysager composé de 5000 arbres plantés dont un verger conservatoire et une forêt comestible, une grande pelouse de 2 hectares, 3 aires de jeux de 1000 à 8000m², une réserve écologique permettant le développement d'espèces remarquables, un jardin partagé et une ferme pédagogique.

Le parc

- Un espace de nature en ville, où découvrir une mosaïque de paysages allant de la forêt comestible à des espaces de grandes pelouses en passant par un pré-verger ;
- Un espace de transmission et de démonstration autour du jardinage ;
- Un espace de détente et lieu unique, des interventions artistiques et du mobilier sur-mesure donnant à ce site son identité ;
- Un espace familial, qui dispose d'aires de jeux à ambiance sportive ou végétale accessibles

à tous ;

- Une boutique de vente de produits locaux, à la Maison du Parc (allée du champ de courses).

À noter :

La qualité du projet a été saluée au niveau européen. Le parc a en effet reçu le label européen Urbact Bonnes pratiques pour sa démarche participative dans la conception et la mise en vie du site.

Pour plus d'informations :

<https://urbact.eu/news/discover-latest-116-urbact-good-practices>

La ferme pédagogique

- Les rendez-vous Triticum à la ferme tous les mercredis après-midi avec des chantiers participatifs.
- Un accueil au jardin avec Le Champ des Possibles avec des ateliers, des ventes de plants et un entretien des plantes de la pépinière.

Informations pratiques

Horaires d'ouverture du parc

Parc ouvert tous les jours

- Janvier et février : 8h-18h
- Mars et avril : 8h-20h
- Mai : 7h30-22h
- Juin, juillet et août : 7h30-23h
- Septembre : 7h30-22h
- Octobre : 8h-20h
- Novembre et décembre : 8h - 18h.

Règlement du parc

- Dans les parties non closes du parc, la pratique du vélo est tolérée sur les allées. Le déplacement s'effectue au pas. Dans les parties closes du parc (vergers, réserves écologiques), l'accès est réservé aux piétons ; les cycles doivent être tenus à la main.
- Les moyens de déplacement dont la vitesse est en décalage avec le rythme de la marche, tels que rollers, planches à roulettes, trottinettes, ... ne sont autorisés que dans les espaces aménagés à cet effet.
- L'accès des chiens tenus en laisse est autorisé. Les maîtres restent responsables de leur(s) animaux dans les deux caniparcs du site et doivent procéder aux ramassages des déjections à déposer dans les corbeilles prévues à cet effet.

Adresse

- Avenue des Canadiens (Petit-Quevilly / Grand Quevilly)
- Rue du Madrillet (Sotteville-lès-Rouen / Saint-Étienne-du-Rouvray)
- Allée du Champ de courses (Saint-Étienne-du-Rouvray)

Entrées du parc, dont certaines avec arceaux vélos

- 2 entrées Avenue des Canadiens, dont 1 avec arceaux vélo située face à l'entrée du stade Robert-Diochon
- 6 entrées rue du Madrillet, dont 1 avec arceaux vélo
- 3 entrées allée du champ de courses, avec des arceaux vélo

Accès au Parc – transports en commun

- Métro ligne Boulingrin - Technopôle : station Champ-de-courses
- Bus ligne T4 : arrêts Stade Diochon et Champ des Bruyères
- Bus ligne F1 : arrêt Stade Diochon

Table des matières